



Association pour la Prévention des Accidents
du Travail a.s.b.l.

Service Externe pour les Contrôles Techniques

Mechelsesteenweg 247-249 – 2820 BONHEIDEN
Téléphone 015/55 51 51

DISTRIBUTEUR :
Compteur n° : JOUR - NUIT
Index :

RAPPORT N°/...../.....
ADRESSE INSTALLATION :
PROPRIÉTAIRE :
Adresse :
DEMANDEUR :
Adresse :
INSTALLATEUR :
Adresse :
TVA ou CI :

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

1. IDENTIFICATION & DESCRIPTION :

Date du contrôle : Complément au rapport n°.....
Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Existante - Renforcement -
Type locaux : RGIE art. 86 - 87 - BA4/BA5 : oui - non
Début travaux : Fondations avant - après 01.10.81 Installation électrique avant - après 01.10.81 -
Raccordement : Tension..... V Protection raccordement : A Inter. gén. : type :
Câble de branchement : type : mm² Câble d'aliment. tableau princ. : type : mm²
Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Réseau : TT - TN - IT -
Nombre de tableaux : Nombre de circuits term. : R_A : Ohm R_{I,tot} : Mohm

DESCRIPTION : voir schéma(s) en annexe

2. CONTENU DU CONTROLE :

Examen de conformité - Visite de contrôle suivant : (RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276).....
Le contrôle est effectué suivant TPR-E12, E12P,
Les DPCDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : oui - non
Les protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : oui - non
NOTES

3. INFRACTIONS / REMARQUES :

voir verso :

VISUM DU DISTRIBUTEUR

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso.

4. CONCLUSIONS : L'installation est - n'est pas - conforme. Le DPCDR est - était plombé et le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visé(s).

L'installation doit être vérifiée avant le
(art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'installation ne - peut - pas - être - mise - maintenue - en service - pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation ne - répond - pas - aux prescriptions du distributeur.

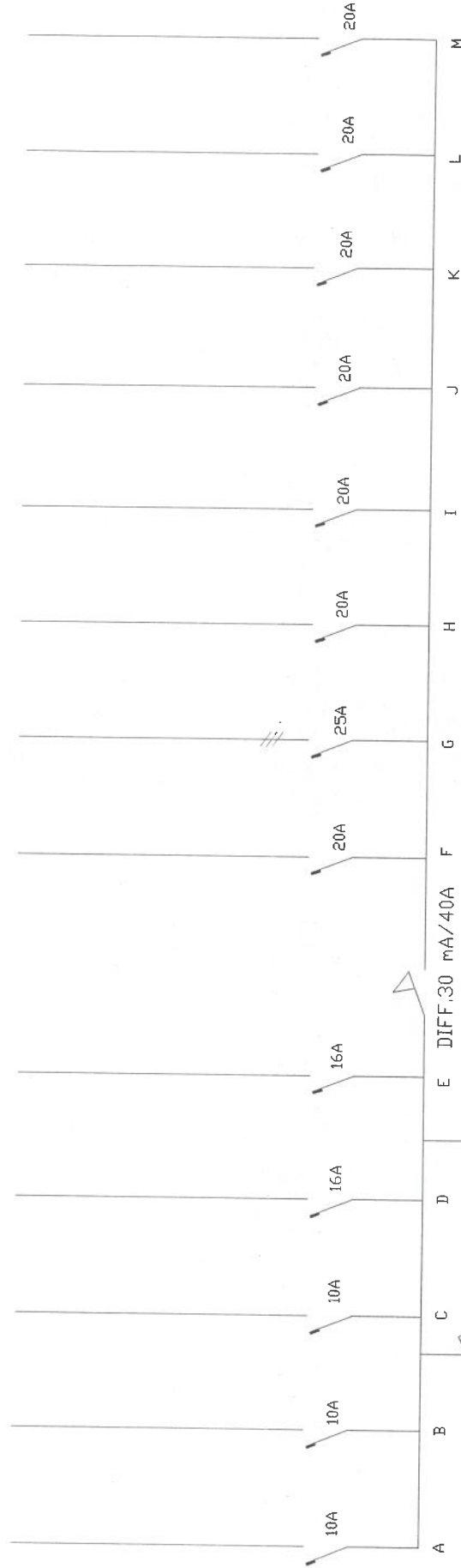
L'AGENT VISITEUR
nom + signature

CONTROLE ORGANISÉ
ATH VZW
2820 BONHEIDEN
Ludo Tellier

NB. L'installation est existante. Ma responsabilité est limitée à l'adaptation
suivant relevé et détail et sa facturation.

protections et la vérification d'installation

INSTALLATION EXISTANTE



CONTROLEORGANISME

ATH VZW

2820 BONHEIDEN

Ludo Teller

Le propriétaire,	L'installateur,	L'organisme agréé,
██████████ Boulevard St.Michel, 105 1040 BRUXELLES	Marc VERSCHOOTEN Av.du Prince Héritier 69 1200 BRUXELLES TVA: 758.322.244	A.T.K. Leuvensesteenweg 247-249 2820 BONHEIDEN

anberg

18/11/2008